

Programme d’aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques

Formations admissibles et montant accordé pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

Formations admissibles	Aide financière pour chaque type de formation
Médaille de bronze	260 \$
Croix de bronze	275 \$
Premiers soins - Général/DEA	160 \$
Sauveteur national - Piscine	375 \$
Sauveteur national - Plage	245 \$
Sauveteur national - Océan	245 \$
Sauveteur national - Parc aquatique	245 \$
Moniteur de natation de la Société de sauvetage	325 \$
Autres moniteurs de natation*	325 \$
Moniteur en sauvetage	300 \$
Soins d’urgence aquatique	260 \$
Combiné médaille de bronze/croix de bronze	450 \$
Combiné moniteur sauvetage/natation	500 \$

***Autres formations de moniteur de natation**

Pour que la formation de moniteur de natation soit désignée comme admissible par le Ministère, son contenu doit lui être préalablement acheminé. Celui-ci pourra alors vérifier si elle respecte les exigences suivantes :

Formation de <i>Moniteur en natation</i>	
Préalable	Pour suivre la formation, le candidat doit être qualifié comme assistant surveillant-sauveteur en vertu du Règlement sur la sécurité dans les bains publics (chapitre B-1.1, r. 11)
Durée minimale de la formation	• Minimum de 10 heures en classe • Minimum de 20 heures en aquatique
Critères d’évaluation	• Examen pratique et théorique
Ratio maximal de candidats par formateur de moniteurs	1 : 16
Personne qui enseigne et évalue	Formateur de moniteur en natation**
Période de validité du brevet	2 ans
Condition pour maintenir le brevet à jour	Réussir un examen de requalification

Contenu obligatoire minimal de la formation	
Connaissance du curriculum	• Connaissance du programme de l'organisme de formation et de certification • Faire référence aux outils et aux ressources pour enseigner le programme : descriptif de cours, objectifs d'apprentissage, fiche d'évaluation, plan de cours, etc.
Présentation	• Positionnement du moniteur face à son groupe • Simplification des directives et présentation dans une suite d'étapes simples
Santé et sécurité	• Santé et sécurité dans le cadre de l'enseignement de la natation • Maintien d'un environnement sécuritaire • Préparation, encadrement et supervision d'un groupe • Préparation à une urgence
Caractéristiques des participants	• Connaissance des caractéristiques d'apprentissage des participants • Description de stratégies pour composer avec des comportements exigeants
Facilitation et mentorat	• Élaboration et utilisation des situations d'enseignement et d'apprentissage • Adaptation des techniques et des enseignements aux besoins des participants
Respect de la diversité	• Création d'un milieu d'apprentissage adapté aux capacités, aux intérêts et aux besoins de chaque participant • Encourage l'inclusion de tous les participants • Création d'un milieu respectueux répondant aux besoins des participants
Travail d'équipe et collaboration	• Travail et collaboration dans une équipe de moniteurs • Reconnaissance des réussites du groupe • Facilitation du partage des idées
Préparation	• Planification à court et à long terme • Modification d'un plan de cours à court et à long terme pour répondre aux besoins des participants
Communication	• Communication verbale et non verbale avec les participants • Rétroaction objective indiquant comment s'améliorer
Évaluation des participants	• Documentation des évaluations à l'aide des outils du programme • Favoriser l'autoévaluation des participants • Analyse et correction des habiletés de nage
Démonstration des habiletés	• Démonstration des habiletés et techniques qui seront enseignées
Requalification	
	• Minimum de 4 heures • Maintien et développement des compétences de moniteur en natation

****Le formateur de Moniteur de natation doit respecter les exigences suivantes :**

- détenir un brevet de *Formateur* à jour;
- détenir un brevet de *Moniteur de natation* à jour;
- avoir au moins 100 heures d'expérience d'enseignement de la natation.

La requalification est requise aux deux ans. Pour être admissible à la requalification, le candidat doit, au cours des deux dernières années, avoir :

- participé à des activités de formation continue structurées;
- enseigné au moins une formation.